

## Rémunérations perçues de tiers

AMS peut recevoir des rétrocessions et des commissions d'apport de certains intermédiaires financiers en application des accords qui les lient, soit notamment de la banque dépositaire ainsi que d'émetteurs de fonds de placement et de produits financiers ou structurés.

AMS reçoit en outre des tiers d'autres aides à la distribution périodiques, par exemple des formations, des informations et des supports publicitaires. Ces indemnités de distribution représentent une rémunération contractuellement attribuée à AMS pour des prestations de service rendues, notamment en relation avec l'analyse et la sélection des produits, la charge administrative supplémentaire qu'ils engendrent et la distribution des produits financiers au client.

Les indemnités de distribution peuvent engendrer des conflits d'intérêts. Elles peuvent notamment inciter à préférer certains produits de placement qui accordent des indemnités de distribution plus élevées à d'autres produits de placement et/ou à les privilégier par rapport à des placements directs sans indemnités de distribution. AMS a pris des mesures organisationnelles pour éviter de tels conflits d'intérêts et pour exclure toute possibilité que ses clients soient désavantagés.

Pour les intermédiaires financiers, ces rémunérations correspondent en général à un pourcentage des droits de garde et des courtages perçus par ces derniers.

Pour les fonds, ces rémunérations correspondent en général à un pourcentage de la commission de gestion versée par les fonds à leur société de gestion.

Pour les produits structurés, ces rémunérations peuvent notamment prendre la forme d'un rabais ou d'un remboursement sur le prix d'émission ou sur les frais de structuration.

Les principales rémunérations susceptibles d'être perçues de la part de tiers sont fournies à titre indicatif dans le tableau ci-dessous :

Type de produit	Rétrocession perçue
<b>Droits de garde</b>	<b>0.00 % – 0.15 %</b>
<b>Courtage</b>	<b>0.00 % – 0.50 %</b>
<b>Fond monétaires</b>	<b>0.00 % – 0.30 %</b>
<b>Fonds obligataires</b>	<b>0.00 % – 0.75 %</b>
<b>Fonds allocation d'actifs</b>	<b>0.00 % – 0.75 %</b>
<b>Fonds actions</b>	<b>0.00 % – 0.85 %</b>
<b>Fonds alternatifs</b>	<b>0.00 % – 1.25 %</b>
<b>Produits structurés</b>	<b>0.00 % – 2.00 %</b>
<b>Droits d'entrée</b>	<b>0.00 % – 0.00 %</b>
<b>Droits de sortie</b>	<b>0.00 % – 0.00 %</b>